

SNES - Conseil national des 26 et 27 septembre 2017

Texte général

Situation générale

Les annonces budgétaires de l'été n'ont laissé aucun doute sur l'orientation très libérale de la politique d'Emmanuel Macron, vite oubliées des conditions de son élection. Les ordonnances affaiblissant le Code du travail (primat de l'accord d'entreprise sur la branche, plafonnement des indemnités prud'homales, fusion des instances représentatives des personnels...) ont été finalisées afin d'être adoptées en Conseil des ministres le 22 septembre. La hausse de la CSG a été affirmée tandis qu'étaient différées les baisses de cotisations des salariés du privé et que rien ne venait compenser la baisse de pouvoir d'achat de 10 millions de retraités, les APL ont été diminuées de 5 euros, les contrats aidés massivement supprimés. Quant aux fonctionnaires, ils ont été particulièrement visés par les restrictions : retour du gel du point d'indice et du jour de carence, retard dans l'application de certaines mesures PPCR, compensation très insuffisante du taux de CSG, suppression de 120 000 emplois, prise en compte du « mérite » pour l'avancement.

La volonté de maintenir à marche forcée une réduction du déficit public conjugué à des choix fiscaux favorables aux entreprises et aux 10 % les plus aisés de nos concitoyens conduit le gouvernement à peser sur la dépense publique à hauteur de 16 milliards d'euros pour 2018.

D'autres réformes de la même veine devraient suivre (retraites, formation professionnelle, logement, accès à l'enseignement supérieur..., réforme de la protection sociale la transférant sur l'impôt via la CSG dessaisissant de ce fait les salariés et diminuant encore la rémunération du travail).

Les français ne se sont pas trompés sur la nature des mesures comme en témoigne la baisse de popularité du Président et les résultats d'un récent sondage Viavoice paru le 18 septembre (jugement sur la politique de Macron comme « essentiellement à destination des plus aisés », réforme du droit du Travail « favorisant les licenciements et la précarité »).

Le mécontentement s'est aussi traduit dans la rue par les mobilisations du 12 et du 21 contre les ordonnances sur le Code du Travail à l'appel de la CGT, Solidaires, mobilisations soutenues par la FSU et ses syndicats, attachés au principe de protections collectives pour les salariés, qu'ils soient du public ou du privé. Il s'est poursuivi avec les actions des routiers le 18 à l'appel de la CFDT et CFTC, le 25 de la CGT et FO. Le 10 octobre, ce sont les fonctionnaires réunis dans le cadre d'une intersyndicale comme il n'y en a pas eu depuis longtemps, qui seront dans l'action, grâce à l'initiative prise par la FSU. Le SNES fera tout ce qui sera nécessaire pour faire de cette journée de grève et manifestations une grande réussite, de nature à participer à la construction d'un grand mouvement social, issu de la conjonction des différents mouvements sectoriels.

Le syndicalisme a dans la période le devoir de travailler avec acharnement à la recherche de l'unité, afin de créer les conditions de la convergence des différentes mobilisations, rassembler les salariés quel que soit leur statut afin de défendre notre modèle social et obtenir de nouvelles conquêtes.

Fonction publique

Le gouvernement n'aborde les questions de Fonction Publique que par le prisme budgétaire, stigmatisant les fonctionnaires dont les rémunérations représenteraient un coût qu'il s'agirait de faire diminuer par tous les moyens : gel de la valeur du point d'indice et jour de carence annoncés dès le début de l'été, aujourd'hui compensation qui pourrait être incomplète de la CSG, très vite peut être l'étalement du calendrier de PPCR. La FSU devra fournir aux personnels mais aussi aux usagers analyses et matériel pour qu'ils puissent se saisir du « forum de l'action publique », et y faire valoir leurs propositions pour améliorer le fonctionnement du service public et leurs propositions sur le périmètre des services publics en lien avec les besoins, en particulier les besoins émergents.

CSG

La FSU a dénoncé le projet gouvernemental de compensation de la CSG présenté le 13 septembre car non seulement il n'améliore pas le pouvoir d'achat, mais en plus il ne compense que partiellement le surcoût de CSG, il augmente la part de l'indemnitaire dans le traitement, et il ne prévoit pas de compensation pour les fonctionnaires recrutés après le 1er janvier 2018.

PPCR

Le SNES et la FSU ont mis en garde le gouvernement contre toute tentative d'étalement des mesures « PPCR » car cela constituerait un nouveau recul pour le pouvoir d'achat des personnels et une trahison du dialogue social.

Point d'indice

La menace d'une décorrélation de la valeur du point d'indice, pierre angulaire de la rémunération des fonctionnaires, selon chaque versant de la Fonction publique, constituerait une attaque frontale contre le statut général.

La suppression des contrats aidés est à la fois un drame social pour ceux qui ont perdu leur emploi, une source de dysfonctionnements multiples pour les établissements scolaires et les autres services publics et un risque de disparition pure et simple pour nombre d'associations. Par conséquent, tout en agissant pour réduire la précarité des contrats aidés, le

Conseil National du SNES-FSU apporte un soutien sans réserve aux camarades mobilisés, depuis plus de deux semaines en Martinique, pour le maintien de ces emplois.

Retraité-e-s

Le SNES-FSU dénonce les attaques du gouvernement contre le pouvoir d'achat des retraité-e-s qui a reculé de près de 20 % en 12 ans. Les réformes régressives sur les retraites et un ensemble de mesures fiscales (suppression de la ½ part fiscale pour les personnes seules ayant élevé au moins un enfant, fiscalisation des majorations forfaitaires, CASA en 2013) ont dégradé fortement leur situation

Les annonces du gouvernement Macron sont ressenties comme une véritable injustice. L'augmentation, au 1^{er} janvier 2018, de 1,7 % la CSG à partir d'une pension de 1 200 euros pour une personne seule sans compensation, va entraîner une baisse des pensions et du pouvoir d'achat (pour une pension mensuelle de 2 000 € perte de plus de 400 € par an). Cette mesure poursuit l'attaque contre la protection sociale en fiscalisant son financement encore plus. Le SNES-FSU réaffirme son attachement à une sécurité sociale financée par les cotisations et s'oppose à tout transfert vers la CSG. En ce qui concerne par exemple, l'assurance chômage, c'est une toute autre conception de la protection sociale qui va être mise en œuvre puisque les retraité.es seront amenés à financer une prestation pour laquelle il ne leur sera ouvert aucun droit, c'est tout le contraire d'une cotisation. Alors qu'une étude fait état de l'augmentation de la pauvreté, et notamment chez les personnes âgées, la réduction des APL va encore aggraver la situation. La revalorisation de 0,8% pour les régimes de base ne comblera ni le retard accumulé ni l'augmentation de la CSG et ce d'autant plus que le gouvernement annonce une année blanche pour les pensions en 2018.

L'augmentation des cotisations MGEN de 7,5 % pour les retraité.es au 1er janvier 2018, attestant une fois de plus du renoncement aux solidarités, va impacter également le pouvoir d'achat des adhérent-es.

Le SNES-FSU dénonce la poursuite d'une politique très insuffisante à l'égard de la prise en charge de la perte d'autonomie, tant à domicile qu'en établissement. La situation des EHPAD, dossier abandonné par la loi, tant pour les personnels que pour les résidents, s'avère catastrophique et le gouvernement aggrave la situation par la suppression –sans création de postes- des emplois aidés indispensables aux associations et établissements et par une réforme tarifaire qui accroît les inégalités entre départements et favorise les établissements privés.

Le SNES-FSU proteste également contre les déclarations d'E. Macron présentant les retraité-e-s comme des personnes privilégiées et contre son refus de recevoir les représentants syndicaux des 16 millions de retraité-e-s. Les retraité-es, ex salariées ont contribué à créer des richesses et y contribuent encore. Le groupe des « 9 » le rappelle dans une adresse publique au président de la République et dans la pétition mise en ligne que le SNES-FSU invite les retraité-e-s à signer et faire signer.

Education

Collèges

Bien que de premières annonces sur la réforme du collège pouvaient répondre à certaines de nos revendications, l'aspect le plus problématique de la réforme, à savoir l'accroissement de l'autonomie des établissements, a été réaffirmé. La mise en place d'options reposant sur le financement local et le rôle des chefs d'établissement, à des fins d'affichage politique, renforce la concurrence entre les établissements. Le SNES-FSU revendique l'intégration des enseignements facultatifs à une grille horaire nationale avec des moyens fléchés par discipline et enseignement.

L'opération *Devoirs faits*, rapprochant les collèges publics du fonctionnement des établissements privés, aura probablement un impact rassurant sur les parents. Pour autant, cela ne répond pas à la question de l'échec scolaire. Les moyens engagés dans cette opération, tout comme ceux consacrés à la défiscalisation de l'aide aux devoirs des officines privées, devraient être rendus aux établissements pour permettre d'améliorer les apprentissages. De plus, le vade-mecum proposé par le ministère aux chefs d'établissements ouvre la porte aux velléités de pilotage pédagogique de certains chefs d'établissement. Le SNES-FSU rappelle qu'il n'a aucune valeur réglementaire.

En matière d'évaluation des élèves, les pressions sur les personnels continuent. Le SNES-FSU réactivera sa campagne « pas de mise au pas pédagogique ». Il informera largement les collègues pour faire respecter les droits de personnels et la liberté pédagogique.

Lycées

Le gouvernement a choisi d'ouvrir le chantier de la réforme du baccalauréat dès cette année dans un contexte de réforme de l'affectation dans l'enseignement supérieur et dans la logique d'une transformation de l'organisation des enseignements au lycée, avant une réforme d'ampleur de la formation professionnelle prévue pour avril.

Pour le SNES-FSU, le baccalauréat doit rester le premier grade de l'enseignement supérieur et ouvrir un droit à affectation dans la filière choisie par le bachelier. Avec la FSU, il s'opposera à des prérequis s'ils devaient constituer les prémisses d'une sélection à l'université et réaffirme le droit des jeunes des classes populaires à accéder à l'enseignement supérieur. La principale carence n'est en effet pas celle d'un algorithme, APB ou autre, mais l'insuffisance des capacités d'accueils

dans le supérieur. Le service public se doit d'accueillir les élèves dans une filière correspondant à leur choix. L'État doit donner aux universités les moyens nécessaires.

En ce qui concerne la possible réforme du baccalauréat, le SNES-FSU rappelle son attachement à des épreuves nationales et terminales anonymes.

Il est nécessaire de replacer l'enjeu du baccalauréat dans le cadre plus large des modalités d'accès aux savoirs pour tous les jeunes. L'obtention du baccalauréat doit continuer à être le gage explicite d'un niveau de maîtrise des savoirs exigibles à l'entrée des études supérieures.

Au travers du baccalauréat, il s'agit de rendre visible les enseignements qui font la spécificité de chaque série. Tous les enseignements du cycle terminal ont vocation à être évalués mais pas forcément de la même manière.

Les contenus disciplinaires doivent piloter les modalités d'évaluation et la spécialisation des séries doit conditionner le poids accordé aux épreuves qui la caractérisent.

La réforme du baccalauréat pourrait entraîner une réforme du lycée. Le SNES-FSU continue de dénoncer les effets négatifs de la réforme Chatel et demande notamment le retour à des horaires et dédoublements nationaux.

Dans cette perspective, il informera la profession pour l'amener à débattre du bac et de l'architecture du lycée et portera ses exigences vis à vis du ministère, lequel pour le bac peut envisager de jouer sur plusieurs paramètres : tirage au sort de la matière ou du type d'exercice, poids des coefficients, simplification des modalités d'évaluation des options, équilibre entre les épreuves anticipées et finales, etc.

Il est enfin nécessaire d'articuler ces possibles réformes avec une augmentation des dotations en personnels qualifiés, notamment en matière d'orientation.

Faute de moyens à la hauteur des besoins, le décret sur le droit à redoubler dans son établissement d'origine en cas d'échec au bac n'est pas réellement appliqué, surtout dans les académies d'Île de France. Nombre d'élèves sont encore sans affectation, ce qui hypothèque leur année. Créer des classes de redoublants voire déléguer aux dispositifs de lutte contre le décrochage la prise en charge des élèves n'est pas non plus satisfaisant. Le SNES-FSU demande en urgence le déblocage de moyens pour assurer la scolarisation de ces élèves.

GRETA

Le SNES-FSU demande la publication des décrets travaillés dans le cadre du GT 15.

Le rapport de l'Inspection Générale sur « la mise en œuvre de la réforme des GRETA depuis 3 ans » rendu en septembre 2016 n'a que fort peu d'effet sur les pratiques de gestion et de management qui se développent dans les académies où c'est la valse des personnels et la poursuite des fusions dogmatiques de GRETA, passés de 220 à 137. La mise en concurrence des GRETA avec le marché privé sert d'argument à tous les projets managériaux qui dégradent les conditions de travail des personnels, les attaques contre les statuts et les droits vont bon train (modalités d'accès au CDI, non renouvellement arbitraire de contrats, enseignants « chefs de service »)

Il nous semble que malgré l'implication des représentants des personnels, en premier lieu ceux du SNES-FSU, les nouvelles instances qui doivent assurer la transparence et l'équité dans la gestion de tous les salariés des GRETA accompagnent plus souvent le mouvement sans pouvoir remettre en cause ces pratiques. La situation des personnels des Greta et celle des Conseillers en formation continue deviennent alarmantes dans plusieurs académies

Le SNES-FSU invite les personnels des GRETA à se porter candidat sur la liste SNES-FSU pour l'élection des représentants du personnel au CA de leur établissement.

Formation-recrutement

La crise de recrutement perdure et ne diminue pas. Pour les concours externes et troisième concours enseignants, à la session 2017 1473 postes n'ont pas été pourvus soit 14,3 % du total. A la session 2016 8957 candidats sont devenus lauréats contre 8657 en 2017. Ce constat ne tient pas compte des doubles réussites aux concours et des démissions avant le 1er septembre dont le nombre avoisinerait la centaine. Neuf disciplines sont touchées par ces difficultés de recrutement. Elles ont pour conséquences immédiates de laisser des postes vacants dans les académies et de ne pas couvrir les besoins de remplacement. Le ministre doit prendre des mesures pour attirer des étudiants vers nos métiers et en premier lieu pour les disciplines peu attractives. Il doit abandonner les solutions préconisées par ses prédécesseurs pour ouvrir de véritables prérecrutements formateurs. Que l'on ne s'y trompe pas, être AED ou effectuer un service civique ne correspond pas aux prérecrutements que l'on appelle de nos vœux.

Budget 2018

Le projet de budget 2018 sera présenté au conseil des ministres le 27 septembre. On en connaît déjà les orientations depuis le début de l'été avec l'envoi aux ministres des lettres de cadrage. Matignon précisait alors « *Il s'agit de responsabiliser les administrations publiques afin que celles-ci ne soient plus évaluées seulement sur leur capacité à obtenir des crédits mais aussi sur leurs capacités à faire des économies* » et début juillet indiquait vouloir mettre fin à «

l'addiction française à la dépense publique » et annonçait 60 milliards de baisse de la dépense publique et de 50 milliards d'investissement sur le quinquennat.

Au menu des conséquences pour les fonctionnaires : gel du point d'indice, hausse de la CSG, annonce de l'étalement des mesures « PPCR ».

Concernant les emplois, le programme présidentiel prévoyait la suppression de 50 000 emplois de fonctionnaires d'État sans toucher aux effectifs de la police et de la gendarmerie et il est question pour 2018 d'un solde de 1 600 suppressions. On ne sait rien de précis concernant les emplois de l'Éducation nationale mais le ministre Blanquer a annoncé que le budget de l'Éducation nationale serait en augmentation et que la priorité au premier degré reconduite. Silence par contre de ce Ministre pourtant très disert sur les effectifs d'élèves qui explosent dans le second degré et sur les postes qu'il serait nécessaire de créer pour les accueillir.

Par ailleurs le gouvernement a décidé pendant l'été de réduire massivement **les contrats aidés** au motif qu'ils sont « *trop coûteux* » et « *pas efficaces dans la lutte contre le chômage* ». Si on peut partager la critique selon laquelle les personnes en contrats aidés rencontrent des difficultés à s'insérer dans l'emploi (du fait aussi que les formations prévues sont très peu souvent mises en place par les administrations qui les emploient à commencer par les rectorats pour ce qui nous concernent) , cette décision a des conséquences redoutables . Pour les personnes concernées, qui, d'exploitées se retrouvent dans une précarité encore accrue, comme pour le devenir des missions qu'elles accomplissent. Aucun dispositif alternatif n'est en effet mis en place.

Dans le second degré les suppressions portent sur des missions indispensables au bon fonctionnement des établissements, sous la responsabilité de l'État ou de celle des collectivités.

Ce sont donc les missions d'administration, de vie scolaire, d'aide aux élèves en situation de handicap qui sont touchées, mais aussi celles d'entretien, la sécurité, ou encore la restauration scolaire. Et cela tout particulièrement dans les académies et établissements qui concentrent le plus de difficultés sociales et pour lesquels c'est la double peine. En effet, pour ces établissements insuffisamment dotés, rectorats et collectivités locales avaient recours de manière plus importante qu'ailleurs à ces contrats. Aujourd'hui ces moyens vont disparaître en nombre de ces établissements les plus fragiles.

Cette situation a conduit de nombreux collèges et lycées à se mobiliser dès la rentrée.

Carrières et évaluation

Le ministère n'a toujours pas soumis aux organisations syndicales les projets de circulaire pour l'accès à la classe exceptionnelle et à la hors-classe. Le SNES-FSU intervient régulièrement dans l'objectif que la hors-classe soit accessible à l'ensemble des personnels, comme cela a été acté lors des discussions PPCR. Pour l'accès à la classe exceptionnelle, le SNES-FSU revendique la mise en œuvre d'un barème qui prenne en compte l'ancienneté afin que tous les personnels partent en retraite en ayant atteint l'échelon terminal de ce grade. Il continue à revendiquer un débouché de carrière à la HEB dans le corps des professeurs de chaires supérieures.

De nouvelles modalités d'évaluation se mettent en place à cette rentrée. Le SNES-FSU mettra en place un dispositif d'aide aux collègues pour les informer sur les nouvelles modalités, pour préparer leurs entretiens d'évaluation et les accompagner en cas de contestation de l'évaluation finale. Il sera vigilant pour que les rendez-vous de carrière ne soient pas l'occasion de pression de la part des évaluateurs pour brider la liberté pédagogique ou l'autonomie professionnelle. Le SNES-FSU a agi afin que le guide de l'évaluation ne fasse aucune obligation aux personnels pour qu'ils remplissent et transmettent le document de référence. Il rappelle que ce document est une simple aide personnelle à la préparation de leurs entretiens de carrière. Le SNES-FSU défendra les personnels qui subiraient des pressions pour remplir et remettre ce document aux évaluateurs.

Un certain nombre de textes prévus dans le cadre des discussions sur la mise en œuvre du PPCR au ministère de l'Éducation nationale et complétant les décrets modifiant les décrets statutaires ne sont toujours pas parus au risque, pour nos collègues, de ne pas bénéficier de ces avancées sur la paye du mois d'octobre. Il en est ainsi du décret indiciaire des professeurs de chaires supérieures, des arrêtés indemnitaires des Psy-EN, des personnels de la MLDS, des professeurs documentalistes. Le SNES-FSU exige la publication immédiate de ces textes.

Le SNES-FSU mènera une campagne sur l'application des arrêtés de 2012 pour l'indemnisation des tâches d'examen : pétition nationale, courrier au ministre...

Fusion des académies : le retour ?

Le Ministère de l'Éducation Nationale a décidé d'expérimenter en Normandie un nouveau modèle de « gouvernance », suite au limogeage en juillet de la rectrice de Rouen. Le recteur de Caen, recteur de région académique endossera les prérogatives du recteur de Rouen dès que la modification réglementaire indispensable sera actée : le MEN soumettra, en urgence, au comité technique ministériel du 27 septembre, un projet de décret en ce sens. Depuis juillet les personnels de l'académie de Rouen ont été laissés dans l'ignorance de tous ces projets et la rentrée s'est faite sous la responsabilité du secrétaire générale palliant l'absence de recteur.

Même si le ministère s'en défend cette démarche ouvre évidemment la voie à une probable fusion des deux académies normandes.

Dès la loi de janvier 2015 instituant 13 régions, l'Éducation Nationale s'était interrogée sur l'avenir des académies dans ces nouvelles régions. Sous la pression d'organisations syndicales dont principalement la FSU, le gouvernement de l'époque renonça à regrouper les académies d'une même région, mais a créé la fonction de recteur de région académique, pilote comité régional académique regroupant les recteurs de la région. Pour le SNES-FSU, il importe d'unifier la parole de l'État face aux Régions au niveau déconcentré : la fonction de recteur de région académique pouvait répondre à cet enjeu. Mais dès cette étape, la volonté du ministère d'aller au-delà de ce seul objectif a été évidente, par exemple en donnant à ce recteur de région des compétences d'expérimentation dans de nombreux domaines.

En installant un seul recteur pour 2 académies, le ministère fait un pas de plus vers des académies aux contours identiques à celui des régions.

Le SNES-FSU et la FSU se sont opposés dès janvier 2015 à la fusion des académies, car au-delà des économies d'échelle escomptées à court terme, était présente aussi la volonté de régionalisation poussée du second degré...

De plus, la fusion des académies conduirait à celle des services, ce qui dégraderait la qualité du service public, les conditions de travail des personnels des rectorats (suppression de postes, surcharge de travail et moindre qualité du service), et la gestion des carrières de tous les personnels.

Face à cette expérimentation, le SNES-FSU réclame de la transparence dans la réflexion et demande que les personnels y soient associés.

Au même titre, le SNES-FSU s'inquiète de solution nationale proposée au problème du calendrier scolaire de la zone B et du risque d'amplification de l'autonomie des académies.

Non titulaires

Plan de titularisation/action contre la précarité

Le changement de gouvernement impose une action forte pour permettre aux contractuels d'accéder enfin à la titularisation. C'est pourquoi la FSU organise une semaine d'action régionale et nationale du 3 au 6 octobre prochain, pour interpeller les ministres et les parlementaires lors de la journée nationale contre la précarité le 8 novembre 2017

La dernière réunion de bilan des concours réservés qui a eu lieu début septembre, a encore constaté l'insuffisance du dispositif. Certes de nombreux collègues réussissent les concours réservés, mais les modalités du dispositif en écartent encore la grande majorité. Le SNES doit faire valoir, dans le second degré, sa demande d'entrée directe en année de stage pour les plus anciens, avec décharge, assortie d'une titularisation selon les conditions en vigueur.

Pour résorber efficacement la précarité, le SNES continue à se battre pour des créations des postes de fonctionnaires à hauteur des besoins.

Application et interprétation locale du décret/arrêtés 2016, circulaire 2017

Le SNES et la FSU ont pesé pour que l'arrêté du 29 août 2016 précise que l'évaluation professionnelle porte aussi sur les besoins en formation de l'agent en rapport avec ses projets de préparation aux concours.

Dans les académies, les discussions ont porté essentiellement sur une grille indiciaire pour les deux catégories, ainsi que sur les conditions d'évolution, d'évaluation et de formation. Cependant le dialogue social reste encore très contrasté et certains Rectorats prétendent toujours geler l'avancement en cas d'absence d'inspection, et ne prennent pour l'instant en compte ni l'expérience professionnelle ni la détention du master, ni l'exercice en situation difficile ou en zones éloignées, ou dans des disciplines rares.

Actuellement la tendance est à une interprétation locale des textes en refusant l'application de certains articles ou en les interprétant de façon erronée et désavantageuse pour les agents.

Le SNES exige du Ministère de l'Éducation Nationale une intervention auprès des recteurs et un meilleur cadrage de l'application du décret comme de l'arrêté.

Fin des contrats CDD et transfert de l'indemnisation chômage vers Pôle Emploi

Le décret de 2016 prévoit expressément que l'échéance du contrat d'un agent employé pour un besoin couvrant l'année scolaire, est fixée à la veille de la rentrée scolaire suivante. Cette disposition n'est pas appliquée dans de nombreuses académies. Certains contractuels ont été privés de ce droit au prétexte qu'ils n'avaient pas remplacé un même fonctionnaire, restriction qu'aucun décret ni circulaire d'application ne mentionne. Un rectorat a même prétendu que la reprise d'activité du fonctionnaire courant juillet ou août justifiait la fin du contractuel remplaçant fin juin.

Pour les CDD dont les remplacements n'ont pas couvert l'année, selon l'article 10 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986, doit être versée une indemnité compensatrice de congés annuels égale au 1/10 de la rémunération totale brute perçue par l'agent au cours de sa période d'emploi. Certains contractuels n'ont pas cependant perçu d'indemnité compensatrice.

Le SNES-FSU intervient à tous les niveaux pour dénoncer ces interprétations erronées qui à la fois entraînent une perte salariale, font courir la durée d'indemnisation au chômage, retardent la progression de la rémunération, l'accès au CDI et au concours réservé.

Volontaires du service civique (VSC) : engagés, pas exploités !

Le ministère a décidé de recruter 150 000 VSC en 2017 et autant l'année prochaine pour assurer certaines missions : la prévention du décrochage, l'information et l'orientation, la prévention des conduites addictives, la promotion de la citoyenneté, le développement durable... 10 000 recrutements sont prévus pour le dispositif « *devoirs faits* » annoncé en juin.

D'autre part, au mépris de la loi, le ministère et les rectorats veulent imposer le remplacement des contrats aidés supprimés par des VSC.

De manière évidente, les fiches de postes diffusées par le MEN démontrent que les missions proposées se substituent à celles exercées par un personnels sur un emploi ou en stage. Le SNES-FSU dénonce ce fait et s'y oppose. Il exige qu'un état des lieux des postes occupés par des contrats aidés soit fait pour démontrer les besoins en postes pérennes.

Il appelle les S1 (avec les S2, les S3 et le S4) à accueillir les VSC et les aider à imposer que leur fiche de poste est conforme à ce qui peut leur être légalement demandé à un volontaire. Par ailleurs, il appelle à la vigilance en CA. En effet, ces derniers doivent être consultés et donner leur accord sur le projet d'organisation pédagogique du dispositif « *devoirs faits* » (horaires, personnels, lieux...) élaboré par les équipes pédagogiques et après examen de ce projet par la commission permanente.

Les PsyEN, aux urnes !

Suite à la création du corps des Psy-EN, des élections professionnelles sont organisées.

La création du corps unique est l'aboutissement des revendications portées par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU depuis plusieurs années. Elle permet à la fois de rendre plus visible et d'affirmer la présence des psychologues dans l'École, en préservant les spécificités, en particulier le travail sur l'élaboration des projets d'avenir et la contribution à la réussite scolaire dans le second degré. C'est sur ces bases que le SNES-FSU, avec le SNUipp-FSU, mènera campagne à tous les niveaux, dans l'objectif de conserver sa place de première organisation syndicale du corps et de progresser.

Contractuels PSY-EN

Les dispositions du décret 2017-120 du 1^{er} Février 2017 permettent enfin une reconnaissance de la spécificité des psychologues de l'éducation nationale. Les nouvelles dispositions soulignent et réaffirment le besoin d'avoir le titre de psychologue, conféré par exemple par un master 2 de psychologie, pour pouvoir exercer. Or, un certain nombre de collègues non titulaires n'ont qu'un master 1 de psychologie. Cette situation, générée par les recrutements effectués jusqu'alors, ne doit pas être rendue plus difficile par les tentatives de licenciements de CDI (décision non conforme au décret du 12 mars 2012) ou de non renouvellement de CDD.

Le SNES-FSU exige du ministère, comme il l'a déjà obtenu dans certaines académies, que les contractuels en CDI et en CDD non titulaires du M2 de psychologie disposent de deux années de formation rémunérées.

En effet, le décret de 2016 rappelle bien l'obligation de formation due par l'employeur, obligation qui devra être corrélée avec la finalisation des travaux du ministère pour mettre en place la VAE organisée par l'un des centres de formation.

Action

Le SNES, avec la FSU, a participé aux actions de mobilisation contre les ordonnances réformant le code du travail. La signature de ces ordonnances ne doit pas signifier la fin du mouvement, le SNES-FSU continuera son travail de sensibilisation des collègues aux problématiques des garanties collectives des salariés. La FSU participera aux prochaines réunions interprofessionnelles pour débattre des modalités de poursuite du mouvement. L'émergence de nombreuses luttes sectorielles traduit une montée de la contestation de la politique gouvernementale, la FSU doit travailler avec d'autres à les fédérer dans l'objectif de construire un mouvement social de nature à contrecarrer la politique gouvernementale.

Dans la Fonction publique, les attaques sont particulièrement vives contre les personnels. Pour dénoncer ces attaques, la FSU a été à l'initiative d'une proposition de journée d'action le 10 octobre à l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique. L'unité syndicale inédite doit permettre une grève et des manifestations massives. Le SNES-FSU a donc dans ce cadre une grande responsabilité, il s'engage pleinement dans un travail de mobilisation des collègues. Le SNES mandate la FSU pour proposer un bilan de la journée du 10 très rapidement en intersyndicale afin de déterminer des suites si les réponses à nos revendications n'étaient pas données.

Dans l'éducation, alors que se succèdent des déclarations inquiétantes sur les objectifs de démocratisation du système éducatif, le SNES-FSU lance une campagne d'information en direction des collègues et en direction de l'opinion sur la nécessité de continuer à élever les qualifications de tous. Dans ce cadre, il rappellera l'importance des diplômes, et en particulier le baccalauréat qui doit rester le premier grade universitaire. Pour cela, il prendra contact avec les organisations lycéennes et étudiantes. Cette campagne sera aussi l'occasion d'associer les collègues : le SNES-FSU mettra à disposition du matériel pour organiser les débats et consulter la profession. Il portera son projet pour le bac tout en continuant à dénoncer tout ce qui le fragilise depuis plusieurs années (exemple : recours catastrophique à un prestataire unique au niveau national pour l'acheminement des copies...).

Afin de faire monter la mobilisation, le SNES-FSU appelle à la prise systématique des heures d'information syndicales. Celles-ci seront l'occasion d'inciter les collègues à se syndiquer, mais aussi de commencer à s'emparer des questions soulevées dans le cahier préparatoire au congrès national.

Le SNES-FSU continue de réclamer la prise en compte des lycées dans la politique l'éducation prioritaire et soutient la mobilisation des lycées. Il réclame la construction d'une carte prenant en compte l'ensemble des besoins gage de moyens supplémentaires et de droits pour les personnels.

Orléans accueille les 27 et 28 septembre le congrès de « régions de France ». Le SNES-FSU dénonce leurs propositions en matière d'éducation : la seule finalité de l'éducation n'est pas l'employabilité. Une manifestation inter-syndicale est organisée le 28 septembre à Orléans pour dénoncer ces orientations inacceptables.

Le SNES-FSU appelle au succès de la journée du 28 septembre, initiée à l'appel du groupe des 9, pour la revalorisation des pensions (indexation sur les salaires et rattrapage), la suppression de la hausse de la CSG, une amélioration notable de l'accès aux soins et de la prise en charge de la perte d'autonomie. Les retraité-es du SNES-FSU continueront à prendre toute leur part dans les luttes actuelles qui s'inscrivent dans un combat d'intérêt général.

Le SNES appelle les personnels à se mobiliser dans le cadre de la semaine d'action FSU pour les non-titulaires de la Fonction publique du 2 au 6 octobre et lors de la journée nationale d'action le 8 novembre à Paris.

Le SNES-FSU organise avec le SNEP-FSU, le SNUEP et le SNUipp-FSU des états généraux des SEGPA à Paris le 11 janvier. Il appelle les collègues à commencer dès maintenant le bilan du fonctionnement des SEGPA.